

COMPLÉMENTAIRE FRAIS DE SANTÉ (CFS) : LES TARIFS 2011

	Cotis. Totale	Part patronale	Part salariale
Formule « Isolé »	30,93 €	6,19 €	24,74 €
Formule « Famille »	75,42 €	10,21 €	65,21 €

NB : Les cotisations sont indexées sur le plafond mensuel de la sécurité sociale passé à 2946 € au 1er janvier 2011.

Les cotisations "isolé" (1,05% du PMSS) et "famille" (2,56% du PMSS) évolue donc respectivement à 30,93 € et 75,42 € avec une répartition entre employeur et salarié présentée dans le tableau ci-dessus.